

**Rencontre avec le Groupement
Professionnel des Banques du Maroc**

Casablanca le 26 janvier 2010

**M. Nouredine BENSOUDA
Directeur Général des Impôts**

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,**

La majorité des pays ont pris des mesures pour atténuer les effets de la crise financière et économique et améliorer le cadre de vie de leurs citoyens. Le soutien de l'Etat s'est traduit par la mise en place d'une politique de relance :

- Soit à travers la dépense publique : dépenses d'infrastructures, d'éducation, de santé ... ;
- Soit, sous forme de réaménagement du système fiscal allant dans le sens d'une fiscalité plus justice, plus neutre, favorisant la compétitivité des entreprises et le soutien des catégories défavorisées et moyennes notamment.

A titre d'exemple, en 2009, l'Australie a engagé des milliards de dollars australiens dans l'infrastructure ferroviaire et routière, la construction d'hôpitaux et d'écoles et la production de voitures écologiques...parallèlement à l'introduction de mesures fiscales en faveur des petites et moyennes entreprises et des ménages.

La Chine, pour sa part, a accordé des réductions de droits d'enregistrement pour encourager ses citoyens à acquérir un logement.

Partant de là, la question fondamentale à laquelle il faut répondre en matière de politique publique est la suivante :

Quelle stratégie doit-on adopter pour répondre aux besoins de la population tout en agissant sur l'inflation et en maintenant un bon équilibre entre les deux moyens de financement les plus courants : l'emprunt et l'impôt ?

L'inflation est un sujet qui relève de la compétence des autorités monétaires (La direction du Trésor et Bank al Maghreb). Quant au choix entre l'endettement et l'impôt, ou les deux en même temps, la problématique se pose dans les termes suivants :

S'agissant de l'emprunt, il est considéré comme un impôt futur : c'est un ersatz, dans la mesure où il peut remplacer l'impôt comme moyen de financement, qui, toutefois, pourrait peser lourdement sur les générations futures ; celles-ci devront le payer sous forme l'impôt.

Toutefois, le financement par l'emprunt connaît des limites qui ont trait :

- soit à la capacité d'endettement du pays tant en interne qu'en externe ;
- soit à l'effet d'éviction au plan interne et ses conséquences négatives sur l'économie et la collectivité.

Dans les faits, en matière de finances publiques, le Maroc est passé ces dernières décennies par deux périodes : celle de l'endettement massif avec tous ses effets négatifs et celle où il a restructuré ses finances en diminuant sa dette et en mettant en place progressivement plusieurs réformes dont celle de la fiscalité ;

Quant aux prélèvements obligatoires, principalement l'impôt, ils doivent être déterminés en respectant le bon dosage, car au-delà d'un niveau d'imposition optimal, les recettes fiscales cessent d'augmenter.

Il est vrai qu'en matière fiscale, les choix peuvent diverger. Ce qui est tout à fait normal dans un débat démocratique. Il peut y avoir des réactions négatives qualifiant l'impôt d'inquisitoire, d'exagéré, d'improductif, de frein à l'économie...

On peut aussi se retrouver parfois face à des réactions fortes, passionnelles lorsqu'il s'agit de clarifier les relations entre la fiscalité et les secteurs d'activité tels que l'enseignement privé, le secteur financier, le secteur public (établissements publics)....

Dans le cas du Maroc, les choix opérés en matière fiscale, depuis la tenue des assises sur la fiscalité en 1999, ont permis d'accompagner l'entreprise dans sa croissance et d'alléger la charge fiscale des citoyens.

Au-delà de toutes divergences sur ce thème, il faut le reconnaître, l'impôt a eu un rôle structurant.

En effet, au moment de la crise, le niveau des recettes fiscales et les anticipations de l'Etat, dans ce domaine, ont permis non seulement d'amortir le choc, mais aussi de tenir les engagements pris en poursuivant la politique audacieuse de baisse de l'impôt sur les sociétés et celle de l'impôt sur le revenu.

Les options retenues ont facilité le remboursement massif de la TVA:

| Année | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Montant TVA remboursée (en millions de DH) | 1.586 | 2.592 | 3.195 | 3.014 | 2.522 | 4.141 | 4.840 |

Aujourd'hui, au-delà de la problématique uniquement fiscale, d'autres questions méritent d'être débattues : la réforme budgétaire et l'amélioration de la balance des paiements.

Concernant la réforme budgétaire, elle vise à améliorer les résultats afin d'assurer une répartition équitable sur les plans spatial et social des fruits de la croissance. Elle recherche une plus grande efficacité des dépenses publiques de nature à consolider la légitimité de l'impôt et éviter de s'orienter automatiquement vers l'augmentation des prélèvements obligatoires.

Le chantier de la refonte budgétaire s'inspire de celle entreprise en France, et qui a abouti à la mise en place de la LOLF « loi organique des lois de finances ».

Les principaux objectifs qui lui sont assignés au Maroc sont :

- l'accroissement des performances en orientant le budget vers **les résultats** au lieu et place **de la logique de moyens** dans la conception et la mise en œuvre des choix budgétaires;
- le renforcement de la transparence des comptes publics et de la lisibilité des lois de finances ;
- l'allégement et simplification des procédures de la dépense publique ;
- l'octroi de plus de liberté et de responsabilité aux gestionnaires budgétaires que sont les ordonnateurs et les sous ordonnateurs (fongibilité et virements des crédits).

Cela étant, il faut ajouter que la réforme de la loi organique des finances n'est pas une fin en soi. Elle s'inscrit dans un cadre plus large, visant la bonne gouvernance et la modernisation de l'environnement général du pays.

S'agissant de l'amélioration de la balance des paiements, deux pistes s'offrent à nous :

- La première consiste à lutter contre la sous facturation et les fausses factures.

Dans ce domaine, on constate que l'économie va plus vite que les organisations. C'est pourquoi il devient nécessaire de travailler en collaboration avec les autres administrations (coopération douanes, impôts, Office des Changes, secteur bancaire, etc.) pour la mise en œuvre de politiques d'interventions concertées et cohérentes. L'échange informatisé des informations, en temps réel, entre ces organismes permettra une meilleure efficacité de ces interventions.

En matière de prix de transfert, par exemple, l'activation des dispositions fiscales internes et conventionnelles, notamment l'article relatif à l'échange de renseignements, nous permet de lutter efficacement contre la fraude et l'évasion fiscales internationales.

- La deuxième idée, que je voudrais partager avec vous, concerne le rapatriement de capitaux. L'analyse des expériences menées dans d'autres pays montre que les démarches diffèrent d'un pays à l'autre. En Italie, où la mesure a connu un grand succès, elle a consisté à taxer très légèrement les fonds rapatriés. En revanche, en Grande Bretagne, qui était en possession de la liste des détenteurs de capitaux à l'étranger, le défaut de rapatriement, dans le délai accordé, a fait l'objet d'une sanction.

Il est admis que les dispositifs mis en œuvre sont souvent tributaires de l'environnement culturel de chaque pays, même si le pragmatisme n'est pas absent dans ce type de choix. Dans tous les cas, les banques ont un rôle essentiel à jouer puisque ce sont elles qui conseillent leurs clients.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,**

Au final, j'aimerais dire que pour être pérenne et efficace, toute politique publique doit bénéficier d'une large adhésion. Elle doit être ainsi adaptée à notre culture, à notre civilisation et à nos valeurs de solidarité. Elle doit être également centrée sur la mise en valeur des compétences pour une meilleure compétitivité.

Le travail qui nous attend est de longue haleine. La réforme de l'enseignement en cours s'inscrit dans cette perspective.

A ce propos, j'aimerais saluer les efforts louables déployés par certains mécènes, notamment M.Othmane BENJELLOUN, qui par le biais de sa Fondation participe à l'éducation et à la formation de nombreux enfants.